

De *Quatre Mille*

an mil huit cent soixante-sept, à *deux heures du*  
*Midi*

ACTE DE MARIAGE de *Andrie Alexais Bernard*



âgé de *vingt trois* ans, né à *Labruas* département  
d'au *Var* du mois de *Novembre* mil  
*huit cent cinquante trois* profession de *Commissaire de Commerce* domicilié à  
*La Garde* département d'au *Var* fils *majeur* de  
*Jean Jacques Bernard* profession de *propriétaire cultivateur*  
domicilié à *Cherone haute* département d'au *Puy de Dôme* et de

*feu Marie Françoise Richard*, son épouse, en son vivant  
domiciliée au dit *Cherone Haute* d'au dit *Puy de Dôme*  
- Et de *Clair Marie Anne Philomène Reynaud*

âgé de *vingt trois* ans, née à *La Garde* département d'au  
*Var* du mois de *septembre* mil *huit cent cinquante trois*  
profession d'au *Var* domiciliée à *La Garde* département d'au  
*Var* fille *majeure* de *Augustin Jean Joseph Reynaud*  
profession d'au *Var* domiciliée à *La Garde* département  
d'au *Var* et de *Mari Anne Claire Ciquier*, son

épouse, domiciliée au dit *La Garde* (var) le père *Alain* est  
présent et consentant à l'acte joint

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications du mariage faites par  
nous sans opposition, les dimanches *Deux* *trois* et *quatre* *deux*  
*Novembre* mil *huit cent soixante sept* dans nos affiches pendant  
le délai voulu par la loi.

- 1° Du l'acte de naissance du futur époux.
- 2° Du l'acte de l'acte de naissance de la future épouse.
- 3° Du l'acte de décès de la mère du futur époux.
- 4° Du l'acte de consentement au dit mariage du père des  
futur époux, et de la *Mari* *huit cent soixante sept*  
par *M. Camille Bernard*, notaire à *Cherone haute*  
(*Puy de Dôme*.)

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi  
que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant  
les droits et devoirs respectifs des époux.

*Quatre mille*

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,  
modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les parents qui ont  
assisté le mariage, ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, à la date du *deux*  
du mois de *Novembre* mil *huit cent soixante sept*, par devant *M. Emile*  
*François Jean Prost* notaire à *La Garde*  
département d'au *Var*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Clair Marie Anne*  
*Philomène Reynaud* et l'autre *Andrie Alexais Bernard*

Le tout en présence de *Vittor Charles*  
domicilié à *La Garde* département d'au *Var* âgé de *quarante huit ans*  
profession d'au *Var* *beau père du futur époux*

De *Reynaud Augustin*  
domicilié à *La Garde* département d'au *Var* âgé de *vingt un ans*  
profession d'au *Var* *frère de la future épouse*

De *Simonne Marie*  
domiciliée à *La Garde* département d'au *Var* âgé de *vingt un ans*  
profession d'au *Var* *secrétaire de la Mairie, non parent ni allié des futurs époux*

Et de *Amouroux Michel*  
domicilié à *La Garde* département d'au *Var* âgé de *vingt ans*  
profession d'au *Var* *secrétaire, non parent ni allié des futurs époux*

Après quoi, nous *Louis Reynaud*, aidé, assisté et délégué par *M. Camille Bernard*  
faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties  
sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement  
dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par toutes les  
parties à l'exception de la mère de la future épouse qui a déclaré  
ne le savoir et ne faire par nous régulier.

*Clair Marie Anne Reynaud*  
*Vittor Charles Reynaud*  
*Augustin Reynaud*  
*Simonne Marie*  
*Michel Amouroux*  
*Louis Reynaud*